

1 rue de la Noë - BP 92101  
F 44321 Nantes Cedex 3

T +33 (0)2 40 37 16 00  
F +33 (0)2 40 74 74 06

[www.ec-nantes.fr](http://www.ec-nantes.fr)

DRH/ARRE/KB - 2019/0046

- Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;
- Vu le décret n° 93-1143 du 29 septembre 1993 relatif à l'École Centrale de Nantes ;
- Vu les statuts de l'École Centrale de Nantes approuvés par arrêté ministériel du 18 mai 1994 (JO du 04 juin 1994) ;
- Vu le règlement intérieur de l'École Centrale de Nantes ;
- Vu l'arrêté électoral du 28 janvier 2019 et l'arrêté électoral rectificatif du 5 février 2019 portant organisation des élections en vue de procéder au renouvellement partielles des instances (CE – CS) de l'établissement ;
- Vu les procès-verbaux de dépouillement des scrutins auquel il a été procédé le 28 février 2019 ;

### Le Directeur de l'École Centrale de Nantes proclame les résultats du scrutin :

#### Collège : Etudiants de 3<sup>ème</sup> Cycle

Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	233
Nombre de bulletins blancs	1
Nombre de bulletins nuls	0
Suffrages valablement exprimés	17

Listes	Nombre de voix
Sara AL HAJ SLEIMAN	16

Sont proclamés élus :

Suppléante

- Sara AL HAJ SLEIMAN



A Nantes, le 01/03/2019

Le Directeur de l'École Centrale de Nantes

  
Arnaud POITOU